

La Roche-sur-Yon, le mercredi 22 mai 2019

Direction des Affaires juridiques
et des assemblées
Service Assemblées-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2019

COMPTE RENDU

1	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le compte administratif qui termine le cycle annuel budgétaire, a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 14 novembre 2017,
- le vote du budget primitif 2018 intervenu le 12 décembre 2017,
- les décisions modificatives adoptées les 29 mai, 18 septembre et 17 décembre 2018.

Le compte administratif est un document budgétaire devant être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser. Il est proposé au conseil d'approuver ce document budgétaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 Abstentions : Monsieur Marc Racapé, Monsieur Jack Mbeti Noah, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Frédérique Barteau

2	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion et ses annexes dressés pour l'exercice 2018 sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Suite au vote du compte administratif et pour tenir compte des restes à réaliser indiqués ci-dessous, il est proposé au Conseil l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4	DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La décision modificative n° 1 de 2019, correspondant au budget supplémentaire 2019, a pour objet :

- la reprise des résultats de l'exercice 2018 conformément à la délibération d'affectation des résultats,
- l'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2018,
- l'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 16,9 M€ dont 15,7 M€ pour le budget principal.

La gestion des crédits d'investissement en autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) sur des opérations d'investissement pluriannuelles, est codifiée à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » VERS L'AGGLOMERATION - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 19 MARS 2019
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT du 19 mars 2019 sur le coût des charges nettes transférées de la compétence « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » à La Roche-sur-Yon Agglomération induisant une baisse de l'attribution de compensation versée à la Ville à compter de 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » VERS L'AGGLOMERATION - DEFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIERES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'arrêté préfectoral n° 2018-DRCTAJ/3-736 du 18 décembre 2018 a approuvé l'intégration de la compétence « PARC DES EXPOSITIONS ET TOUS EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET EVENEMENTIELLE » à titre supplémentaire dans les statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération.

L'Agglomération et la commune, par délibérations concordantes, doivent définir les conditions patrimoniales et financières pour approuver définitivement le transfert de la compétence.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SYNDICAT MIXTE VENDEE EAU - MODALITES DE REMBOURSEMENT RELATIVES A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Dans le cadre du transfert de la compétence Eau de la Ville de La Roche-sur-Yon vers la Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon, conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, le contrat de délégation de service public conclu, initialement entre la Ville et VEOLIA EAU a été transféré à la Communauté d'Agglomération.

L'adhésion, par la suite, de la Communauté d'Agglomération à VENDÉE EAU a impliqué le transfert de ce contrat de la Communauté d'Agglomération vers le Syndicat.

Les conditions d'adhésion de la Communauté d'Agglomération à VENDÉE EAU ont été déterminées dans le cadre d'un protocole d'accord qui prévoit notamment que le contrat de délégation de service public, initialement conclu entre la Ville de La Roche-sur-Yon et VENDEE EAU, puis transféré à la Communauté d'Agglomération, soit transféré à VENDÉE EAU, à la suite de l'admission de la Communauté au sein du Syndicat.

Toutefois, ce contrat de délégation comporte également des prestations sur les poteaux et les bâches à incendie relevant de la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI), laquelle demeure de niveau communal, et donc du seul ressort de la Ville de La Roche-sur-Yon, en sa qualité d'autorité compétente.

De fait, le volet « DECI » du contrat concerne exclusivement la Ville de LA ROCHE-SUR-YON, du fait de sa compétence en la matière et doit faire l'objet d'une refacturation des sommes dues au titre des prestations DECI réalisées par VEOLIA EAU.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

8	AUGMENTATION DE CAPITAL ORYON ET PACTE D'ACTIONNAIRE
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil de souscrire à l'augmentation de capital de la SEM ORYON à hauteur de 249 900 euros, correspondant à 2 550 actions de 98 euros chacune et de renoncer à son droit préférentiel de souscription de 10 205 actions, d'approuver l'adoption du pacte d'actionnaire et d'autoriser les représentants de la ville de La Roche-sur-Yon à voter en sa faveur au sein du conseil d'administration d'ORYON.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	REQUALIFICATION DES QUARTIERS DES HALLES ET DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTIONS D'INDEMNISATION AVEC LES COMMERCANTS
----------	--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des halles et du Bourg-sous-La Roche, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains.

Compte tenu des éléments d'analyse financière apportés par le cabinet d'expertise-comptable en charge d'exécuter la mission ainsi que des propositions en résultant remis par la commission de règlement amiable, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au versement d'une indemnité à 11 commerçants ayant fait une demande d'indemnisation.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	CREATION D'UNE "SOCIETE FONCIERE COMMERCE"
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon est lauréate de l'appel à projet national Cœur de Ville qui permet de mobiliser sur 5 ans les moyens de l'État et des partenaires afin de créer les conditions d'un nouveau dynamisme économique, patrimonial, culturel et social des villes moyennes.

La banque des Territoires (Caisse des dépôts), outre la mise à disposition d'une enveloppe de 5 milliards au plan national, souhaite accompagner les territoires dans leur développement en créant les outils permettant d'agir efficacement dans le cadre des programmes d'actions en cours d'élaboration. Parmi les outils développés, la Banque des Territoires souhaite mettre en place des sociétés commerciales autrement dénommées Foncières afin d'intervenir sur des opérations pertinentes et structurantes pour les centres villes et centres bourgs qui figureront notamment dans le périmètre « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil d'approuver le principe de la création d'une filiale, société foncière dans le cadre de l'opération Cœur de ville, par la SEM ORYON et d'autoriser les représentants de la ville au sein du conseil d'administration d'ORYON à voter en faveur de cette création

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	LIAISON DOUCE GUITTON - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (FONDS DE CONCOURS)
-----------	---

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

La Ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, ce sont ainsi plus d'1 million d'euros qui seront investis en faveur des liaisons cyclables.

Cette politique est menée en cohérence avec la stratégie communautaire des transports et déplacements. Les élus de l'Agglomération ont en effet souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015 leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

S'inscrivant dans cette orientation, la Ville mettra en œuvre en 2019 une opération de piste cyclable en site propre sur le boulevard Guilton. Il est proposé au Conseil de solliciter le fonds de concours nécessaire à la réalisation de ce projet.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2020
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ceux-ci sont révisés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Il est proposé au Conseil d'approuver l'évolution de ces tarifs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	STATIONNEMENT PAYANT - RAPPORT ANNUEL 2018 DU TRAITEMENT DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Ville de La Roche-sur-Yon a validé la mise en place du Forfait de Post Stationnement (FPS) dans le cadre de sa politique du stationnement conformément à la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles). Il est donné aux automobilistes la possibilité de contester cet avis de paiement FPS auprès de la commune en constituant un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO). La gestion des RAPO est confiée au service de la Police municipale conformément à la délibération du 19 septembre 2017. Il est proposé au Conseil de prendre acte du contenu de ce rapport.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	ORGANISATION DE LA CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS ET DE LEUR HEBERGEMENT EN FOURRIERE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

La Ville de La Roche-sur-Yon et huit communes de l'agglomération : Dompierre-sur-Yon, La Ferrière, Landeronde, Mouilleron Le Captif, Nesmy, Rives de l'Yon, Le Tablier, Venansault, ont des besoins similaires en matière de capture et d'hébergement d'animaux errants.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes à durée illimitée ayant pour objet un service répétitif avec la Ville de La Roche-sur-Yon en coordonnateur.

Il s'agit également d'autoriser la première consultation - procédure d'appel d'offres ouvert - du groupement divisée en deux lots : lot n° 01 - Capture des animaux errants et lot n° 02 - Hébergement des animaux. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel fixé en valeur, pour durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	ACQUISITION DE FOURNITURES ET MATERIELS DE BUREAU - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

En vue de conclure un marché relatif à l'acquisition de fournitures et matériels de bureau, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville et le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Commune et le CCAS de Mouilleron-le-Captif, et la commune de Venansault décident de se grouper pour constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

La Roche-sur-Yon Agglomération coordonnera ce groupement et sera chargée d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible deux fois, soit pour une durée maximale de 3 ans.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	PRODUITS ET PRESTATIONS DE SIGNALISATION HORIZONTALE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Dans le but de conclure un marché relatif à la fourniture de produits et de prestations de signalisation horizontale, il est proposé de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures.

Le groupement de commandes proposé sera constitué de 5 membres, à savoir :

- La Roche-sur-Yon Agglomération
- La Ville de La Roche-sur-Yon
- La Commune de Mouilleron-le-Captif
- La Commune de La Ferrière
- La Commune de Venansault

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - MODIFICATION DE MARCHES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser la signature d'avenants sur les opérations " Construction du Groupe Scolaire Pont Boileau " et " Réhabilitation des bâtiment du parvis des Halles " et de prendre acte de la régularisation d'une erreur matérielle présente dans la délibération relative à l'opération " Aménagement du boulevard Guiton ".

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	VENTES AUX ENCHERES SUR LA PLATEFORME WEBENCHERES - CAMPAGNE D'AVRIL 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de ventes de biens vétustes mis en vente par la Ville de La Roche-sur-Yon aux enchères sur la plateforme Webenchères lors de la campagne réalisée en avril 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS
-----------	---------------------------------------

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Il est proposé au Conseil de d'approuver la nouvelle répartition des indemnités de fonction des élus, tenant compte du retrait de la délégation de Madame Frédérique Barteau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	PERSONNEL MUNICIPAL- EVOLUTION DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les évolutions apportées au tableau des effectifs de la collectivité résultant des avancements de grade et promotions internes prononcés au titre de l'année 2019 et de réussites à des concours de la fonction publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°14A
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par arrêté municipal n° 18-1410 du 20 décembre 2018, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 14 du Plan Local d'Urbanisme.

Cette enquête publique s'est déroulée du 25 février au 28 mars 2019 inclus. Le dossier de modification comportait un dossier 14a portant sur des adaptations et modifications des pièces réglementaires écrites et graphiques du Plan Local d'Urbanisme, et un dossier 14b portant sur une modification réglementaire mineure du site patrimonial remarquable.

Le dossier de modification n° 14b nécessitant une validation de la Préfecture de Région avant approbation par le Conseil municipal, la présente délibération ne concerne que le dossier n° 14a.

Le dossier 14a portait sur les points suivants :

- Simplification de l'article 6 des zones UB et 1AUB
- Modification de l'article 12 de la zone UA
- Modification du coefficient d'emprise au sol de la zone Nh1
- Inscription d'un linéaire commercial aux abords de la Place de la Lune
- Modification de la zone Nl en zone Nh3 sur le secteur de Beautour

Le commissaire-enquêteur a reçu 10 personnes au total et a enregistré 3 courriers dont l'un portait sur l'objet d'une enquête publique concomitante, et 6 observations sur le registre d'enquête. Aucun courriel n'a été transmis.

Le Commissaire-enquêteur a émis, au travers de son rapport et de ses conclusions, un avis favorable à la modification n° 14 du PLU.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification n° 14a du PLU.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE BEAUTOUR
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Il est proposé de résilier par anticipation le bail emphytéotique liant la Ville et la Région concernant le domaine de Beautour

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	PROGRAMME D'INTERET REGIONAL DE LA VIGNE AUX ROSES : VALIDATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Roche-sur-Yon Agglomération a saisi l'opportunité de développer, dans le cadre du volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville, et en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), une réflexion ambitieuse et intégrée sur la mutation du quartier de La Vigne aux Roses (quartier prioritaire), classé au titre des Programmes d'Intérêt Régional (PRIR).

Après deux années de travail sur la transcription opérationnelle des grandes orientations, via un projet urbain partagé et la conduite d'une démarche de concertation permettant d'affiner les contours du projet, le Comité de Pilotage PRIR du 23 avril 2019 et ses partenaires ont validé le projet de Convention ANRU réalisé. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de valider la présente Convention ANRU ainsi que l'ensemble de ses documents annexes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	MODIFICATION DE DOMANIALITE - APPROBATION DES CLASSEMENTS ET DES DECLASSEMENTS
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibérations des 17 décembre 2018 et 29 janvier 2019, le Conseil municipal de la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'engager une procédure d'enquête publique concernant des classements dans le domaine public des voies et espaces communs d'opérations privées à vocation de logements (lotissement les Jardins de Chabot, opérations impasse Paul Verlaine et rue de la Martinière) et des déclassements total ou partiel du domaine public (place du Docteur Faust, rue Joseph Bara, chemin Armand Thouzeau, Sud Avenue, Acti'Nord, Le Château des Oudairies et ses abords, impasse Léon Gauvrit, Parc Eco 85, le Château du Plessis, ses abords et dépendances et enfin l'îlot composé de l'ancien Hôtel de Ville, le Musée et une portion du jardin de la

Mairie), en vue de leur aliénation.

L'enquête publique s'est déroulée du 12 au 28 mars 2019.

Au regard des conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur, le Conseil municipal est appelé à approuver ce classement et ces déclassements.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

36 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

25	QUARTIER LES HALLES - AIDES A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET FACADES DE LOGEMENTS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Il est proposé de modifier les règlements concernant les aides aux façades et devantures commerciales et d'attribuer une aide de 4 715 euros à la SARL INDA (Bar La Station).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille

26	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET LA SNCF POUR DEFINIR LES CONDITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA DEMOLITION D'UN BATIMENT - BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La réalisation de la future Scène de musiques actuelles (SMAC) et de ses équipements annexes, prévue sur une emprise foncière boulevard du Maréchal Leclerc, nécessite la démolition de deux bâtiments, l'un appartenant à la Ville de La Roche-sur-Yon et l'autre à la SNCF.

En accord avec la SNCF, il a été convenu que les deux bâtiments seront démolis simultanément et que l'opération sera, au préalable, prise en charge techniquement et financièrement par la collectivité. Une titre sera ensuite émis à l'encontre de la SNCF, d'un montant correspondant aux travaux réalisés sur sa partie et ce, à l'appui du décompte général définitif.

Pour définir les modalités de cette opération, il est proposé de conclure une convention entre les deux parties.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	ACQUISITION AUPRES DE MADAME MORINO DE L'APPARTEMENT DUPLEX 14 RUE DU MARECHAL FOCH
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

La Ville a fait l'acquisition, par voie de préemption, de deux biens situés aux 10 et 14 bis rue du Maréchal Foch en vue de la réalisation d'un programme immobilier répondant aux objectifs de mixité sociale, secteur actuellement en déficit.

Dans ce contexte, Madame MORINO, représentée par l'agence immobilière AGT'IM, propriétaire d'un appartement en duplex situé 14 rue du Maréchal Foch à La Roche-sur-Yon, parcelle cadastrée section AL numéro 190 d'une contenance de 749 m²,

a informé la Ville de son souhait d'aliéner son bien. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition au prix de 250 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE- ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DU CREDIT MUTUEL
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Dans le cadre de la requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche, la Ville souhaite renforcer l'attractivité commerciale du centre bourg, affirmer la centralité autour des places de l'Eglise et de la Mutualité, donner une image plus qualitative du quartier et enfin favoriser la mobilité durable en valorisant les accès à la vallée de La Riallée.

Pour mettre en œuvre ce projet de requalification, la Ville doit maîtriser le foncier. Afin de permettre le réaménagement du parking de la place de la Mutualité, la collectivité doit acquérir une emprise foncière d'environ 300 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section BX numéros 482 et 483 situées 6 rue Héliodore Durand auprès du CREDIT MUTUEL. Des négociations amiables ont été engagées auprès du propriétaire privé pour lequel la Ville a obtenu un accord de cession au prix de 10 €/m². La Ville de La Roche-sur-Yon prend à sa charge l'aménagement du parking, à savoir la réalisation d'un mur de soutènement en limite de l'espace public, la reconstitution de l'accès et de l'enrobé ainsi que le déplacement du totem. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition au prix total estimé de 3000 € auquel s'ajoutent les frais de réaménagement du parking.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ANNULATION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT GENDRONNEAU
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Bourg-sous-La Roche demeure l'un des quartiers les plus emblématiques de la ville et séduit chaque année de plus en plus de ménages. C'est pourquoi un projet de réaménagement a été initié en 2015. Pour la réalisation d'un programme immobilier comprenant les commerces en RdC et des logements en étages, la SCCV DELPHIN TUDEAU a été retenue et entérinée par délibération du 18 septembre dernier approuvant la cession de l'emprise foncière, parcelles cadastrées section BW numéros 1235, 1236, 1238, 1239 et 1240 d'une superficie totale de 4 986 m².

Pour mener son programme, une division de l'assiette foncière globale est nécessaire. Toutefois, le cahier des charges du lotissement Gendronneau signé le 11 avril 1959 mentionne des dispositions à caractère contractuel qui demeurent, quant à elles, opposables entre co-lotis, dont la mention : « Ces lots ne pourront être ni réunis, ni divisés (...) ».

Cette mention venant à l'encontre du projet, le cahier des charges doit être annulé par l'ensemble des propriétaires co-lotis. Le Conseil municipal est donc appelé à approuver cette annulation de cahier des charges.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE - COLONIE DE VACANCES COMMUNALE A JARD-SUR-MER ET ESPACES NATURELS SENSIBLES DEPARTEMENTAUX A LA ROCHE-SUR-YON
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Au regard de leur compétence respective de renaturation des sites emblématiques du Veillon et du Payré et de leurs abords pour le Conseil Départemental et de préservation de la biodiversité pour la Ville, les deux collectivités souhaitent procéder à un échange foncier de leur propriété sans soulte. Le Conseil Départemental souhaite faire l'acquisition de la propriété de la Ville

correspondant à l'ex colonie de vacances de Jard-sur-Mer, d'une contenance d'environ 7ha35a55ca, et de ses parts détenues dans la SCI Porte Océane, et céder ses propriétés situées dans le vallon de la Brossardière pour une contenance d'environ 6ha32a01ca. Le Conseil municipal est appelé à approuver cette acquisition et cette cession à l'Euro symbolique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	TRANSFERT DE PROPRIETES DES COLLEGES HAXO - RENOIR ET DES GONDOLIERES AU PROFIT DU DEPARTEMENT
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoit et conditionne le transfert des collèges appartenant aux communes au profit des départements. « Les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires. »

Le Conseil Départemental de la Vendée a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon pour effectuer ce transfert de propriété.

Le Conseil municipal est appelé à approuver ce transfert.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32	CESSION AU PROFIT DE LA SAEM ORYON DES LOTS SITUÉS 8 PLACE NAPOLEON GALERIE BONAPARTE DANS LE CADRE DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le quartier des Halles constitue le cœur historique de la ville, symbole de son identité. Pourtant, l'offre commerciale et de services ainsi que le bâti se sont dégradés au fil des années (vacance commerciale, façades dégradées,...) exigeant ainsi la nécessité d'une intervention d'envergure au travers du projet de requalification des Halles. Afin de mener à bien ce plan d'actions et de satisfaire au mieux ces objectifs, le Conseil municipal, lors de la délibération du 27 mars 2018, a proposé d'en concéder la réalisation à un aménageur dans le cadre d'une concession d'aménagement. La SAEM ORYON a été retenue pour réaliser la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du quartier des Halles. Le traité de concession d'aménagement a été signé le 18 décembre 2018. L'ensemble immobilier de la galerie Bonaparte sera le premier projet à développer. La vente se réalisera à la valeur vénale de 1 184 020 € net vendeur comme indiqué dans le traité de concession d'aménagement.

Le Conseil municipal est appelé à approuver cette cession.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA VILLE - CABLAGE ET EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur René Chabot

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude au profit de la Ville de La Roche-sur-Yon relatives à la mise en place de bornes de raccordement pour câblage et équipements de communications électroniques rues de la Faisanderie, du Commerce et Henri Aucher.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34	CONVENTIONS DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYDEV POUR L'IMPLANTATIONS DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
-----------	---

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude au profit du SYDEV relatives à des autorisations de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains , secteur de La Vigne aux Roses, place François Mitterrand et Chemin de la Pairette.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35	DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 25 avril 2019, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les propositions de dénominations suivantes :

- Permis d'aménager "La Lune" ;
- Permis d'aménager "Le Clos de La Brossardière" ;
- Permis d'aménager rue Guynemer (Ville de La Roche-sur-Yon/La Roche-sur-Yon Agglomération) ;
- ZAC de La Marronnière îlots 7 et 8 ;
- Esplanade entre le pôle associatif et le CYEL ;
- Passage piéton reliant la rue Salengro et l'impasse Flaubert ;
- Place Albert 1^{er} rebaptisée Place Simone Veil ;
- Prolongement de la rue Robert Dauger ;
- Chemin César et Rosalie rebaptisé chemin des Fleurs ;
- Dénominations de villages sur le quartier du Bourg-sous-La Roche.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 Abstentions : Monsieur Jack Mbeti Noah, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Madame Délia Bessonnet

36	RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2018
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes ayant bénéficié de la DSU au cours de l'exercice précédent doivent présenter à leur assemblée délibérante un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain.

La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2018 d'une dotation de 1 403 221 € contre 1 290 458 € en 2017.

PREND ACTE du rapport présenté

37	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECOUTE PARENTS
-----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Foltzer

L'association Ecoute Parents, créée en 2010 à La Roche-sur-Yon, sollicite une subvention d'un montant de 1 600 € de la part de la Ville pour animer un groupe de parole à destination de 8 femmes migrantes. L'objectif de l'action est d'accompagner les femmes migrantes dans leur parentalité et de favoriser leur intégration en France, ainsi que celle de leurs enfants. Il est proposé au Conseil d'accéder à cette demande.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38	DOSSIER RETIRÉ
-----------	-----------------------

39	CONVENTIONS DE PARTENARIAT - FESTIVAL R.POP 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

Pour cette 4^{ème} édition du « Festival R.POP » qui se déroulera du 26 juin au 25 juillet 2019, la Ville de La Roche-sur-Yon réaffirme son engagement en faveur de la culture.

Le Festival R.POP propose une programmation d'artistes français et étrangers, dans le domaine des musiques actuelles, avec l'objectif de permettre au public de découvrir des chanteurs et musiciens d'univers variés. A travers un programme ouvert et international, ce festival se donne pour ambition d'offrir au public le meilleur de la scène musicale émergente, et de s'inscrire comme un évènement découvreur de talents.

Il est proposé au Conseil municipal de conclure les conventions avec les partenaires suivants :

- la Société Centre Leclerc SAS SODIROCHE
- la Société CLARO AUTOMOBILES
- la Société CREDIT MUTUEL OCEAN
- la Société COUGNAUD

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE LE MENTEUR VOLONTAIRE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES "ESQUISSES D'ÉTÉ" 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La compagnie Le menteur volontaire organise la 19^{ème} édition du festival théâtral Les Esquisses d'été et invite le public à découvrir ou redécouvrir, au cours de 5 représentations, une pièce majeure du théâtre français, "Le Barbier de Séville", premier volet d'une trilogie de Beaumarchais qui a révolutionné le théâtre du dix-huitième siècle. Lors de trois "Esquisses apéritives", la compagnie proposera également des lectures de textes contemporains autour de ce thème de l'émancipation au féminin.

Lors du vote du budget prévisionnel 2019, la Ville a accordé à la compagnie, dans le cadre de sa convention-cadre, une subvention d'un montant total de 60 000 € pour l'ensemble de ses activités, dont l'organisation du festival Les Esquisses d'été. La Ville apporte également à la compagnie un accompagnement technique, règlementaire et logistique.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre la compagnie Le menteur volontaire et la Ville pour l'organisation de cet événement. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41	CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE PIRATE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "LES NUITS DE LA VIEILLE HORLOGE" 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La compagnie Pirate organise la 14^{ème} édition des Nuits de la Vieille Horloge, des représentations théâtrales en plein air qui se dérouleront du 4 au 21 septembre 2019. Une création jeune public écrite et mise en scène par Jean-François Le Garrec sera proposée au public au Jardin des Compagnons.

Lors du vote du budget prévisionnel 2019, la Ville a accordé à la compagnie Pirate, dans le cadre de sa convention d'objectifs, une subvention d'un montant total de 34 000 € pour l'ensemble de ses activités, dont l'organisation du festival des Nuits de la Vieille Horloge. La Ville apporte également à la compagnie un accompagnement technique, règlementaire et logistique.

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre la compagnie Pirate et la Ville pour l'organisation de cet événement. Il est proposé au Conseil d'en approuver les termes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42	AIDE AU PROJET A GRAFFITI URBAN RADIO POUR L'ORGANISATION D'UNE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES LORS DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2019
-----------	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon soutient les associations culturelles yonnaises pour la réalisation de leurs projets artistiques.

Dans ce cadre, la radio associative yonnaise Graffiti Urban Radio sollicite une aide de la Ville pour l'organisation d'une scène de musiques actuelles lors de la Fête de la musique, à l'image de la programmation musicale de la radio.

La radio soutient les musiques actuelles, avec sa programmation musicale axée sur la découverte et ses émissions mettant en avant les talents de demain.

C'est pourquoi, depuis 2017, elle souhaite proposer aux aggro-Yonnais une scène où s'alternent DJ de la radio et artistes confirmés.

L'organisation de ce temps fort requiert des moyens techniques, logistiques et de communication.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 2 000 euros pour cette opération

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MUSEE SUR L'ANNEE 2019
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets artistiques et culturels, la DRAC des Pays de la Loire dispose de crédits fléchés sur la thématique de la photographie. Il est proposé au Conseil de déposer un dossier de subvention pour les expositions temporaires organisées par le Musée sur l'année 2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES